

CHAUDS, CHAUDS LES MARRONS !
Monsieur Guy Poncet, dans la plus pure tradition, a préparé avec dextérité les véritables "bouches rouges" de l'Ardèche. Equipé de son tablier de cuir, ses sabots de bois, son foulard rouge et son chapeau de feutre, il s'est installé sur la place de la Mairie lors des illuminations du 8 décembre. Tradition qui réchauffe les cœurs au début de l'hiver.




Le Cailloutain

journal municipal de Cailloux-sur-Fontaines
trimestriel - janvier 2007


6 
Une bonne année 2007
Michel Rousseau et son équipe souhaitent une excellente année aux Cailloutains. Le conseil municipal recevra ses invités autour d'un vin d'honneur, à 11 heures, à la salle des fêtes.
Renseignements : mairie de Cailloux-sur-Fontaines au 04 78 22 01 08.


Tirage des rois
Les Amis du 3e âge partagent la galette de 14 à 16 heures, à l'espace rencontres, place de l'Eglise.
Renseignements : Claudia Guillet au 04 78 22 05 41.

13 
Dégustez la galette !
Les adhérents du Cyclo-sport Val-de-Saône et leur famille fêtent l'Epiphanie autour des traditionnelles galettes et brioches. A 19 h 30 à la salle des fêtes.
Renseignements : Antoine Ouillon au 06 13 80 00 30.


Janvier


26 
Apéritif, entre danseurs
Le club danse réunit ses adhérents des cours adultes de rock et jazz à 20 h 30, à la salle des fêtes, pour célébrer la nouvelle année autour d'un apéritif dinatoire.
Renseignements : Emilie Larue au 04 78 22 18 18.


27 
Tout shuss !
Le Club des jeunes organise une sortie ski et raquettes. Le bus part de la place de la mairie, à 6 heures du matin. Le petit déjeuner est offert à tous les participants. Tarifs, réservations et renseignements : Mélanie Curbillon au 06 83 97 45 36.

3 
Viva Mexico !
Le Club des jeunes s'envole pour le Mexique pour une soirée dansante et un repas, à 20 h 30, à la salle des fêtes. Au menu : chili con carne.
Renseignements : Mélanie Curbillon au 06 83 97 45 36.


Février

3 
Foire au boudin
Le Football-club du Franc-Lyonnais concocte le traditionnel boudin maison, de 8 à 16 heures, à la salle des fêtes de Sathonay-Village. A déguster sur place ou à emporter.
Renseignements : Jean-Michel Brévini au 06 18 11 38 99.

10 
Bal et tombola
Les Guidochons organisent une soirée dansante avec écran géant, groupe rock et DJ à 19 h 30, à la salle des fêtes. Les plus chanceux remporteront un écran plat ou un appareil photo numérique en jouant à la tombola.
Renseignements : Eric Barrière au 06 08 72 17 47.


15 
Concours de belote
Les Amis du 3e âge proposent un après-midi belote, de 13 h 30 à 18 h 30, à la salle des fêtes. Pour cette troisième édition, de nombreux lots sont à gagner.
Renseignements : Claudia Guillet au 04 78 22 05 41.


Mars

9 
Soirée pizzas
Le Club loisirs et détente organise sa soirée pizzas. A déguster ensemble, à la salle des fêtes, dès 19 h 30, avant de se lancer dans des jeux de société. Les commandes se font via un coupon réponse distribué dans les boîtes aux lettres et par téléphone.
Renseignements : Monsieur Meyrel au 04 78 22 79 60.

10 
La cochonnaille à l'honneur
Le Racing Guidoch' Team organise la quatrième édition de la fête du cochon. L'occasion de déguster toutes sortes de charcuteries, sur place ou à emporter, à la salle des fêtes, dès 8 heures.
Renseignements : Franck Durand au 06 12 09 26 52.

Mars

17-18 
Soirées artistiques
La Société musicale propose deux rendez-vous, à la salle des fêtes, le samedi à 20 h 30 et le dimanche à 14 h 30. Un mini concert, suivi d'un spectacle de cabaret ! Dix euros l'entrée et cinq euros pour les moins de douze ans et les étudiants. Les réservations se font au tabac-presse jusqu'au 14 mars. Renseignements : Perrine Oderut au 06 18 44 81 91.

27 
Les élèves auditionnent
Les 45 élèves des classes de l'école de musique, de l'éveil musical aux instrumentistes, se produiront à la salle des fêtes, dès 20 heures. La soirée sera dédiée aux musiques du monde.
Renseignements : Perrine Oderut au 06 18 44 81 91.

Mars



Toute l'équipe municipale de Cailloux vous adresse ses vœux pour l'année 2007.



... de janvier à mars 2007 à Cailloux ...

Jean-Paul Guyonnet

premier adjoint chargé des Travaux et de l'Eclairage public.



→ Salle des fêtes : le projet entériné

A la suite du concours d'architectes lancé fin 2005, l'étude et l'avant projet définitif de la future salle des fêtes ont été menés cette année. Le dossier se précise afin de toujours répondre au mieux aux besoins et demandes des associations, principales utilisatrices de ce tout nouvel équipement. Le projet est donc entériné.

→ Appel d'offre, les réponses des entreprises

La commune a lancé un appel d'offres auprès des entreprises concernant les travaux de réalisation fin 2006. La ville a procédé à l'ouverture de ces appels d'offres. Cependant, certains lots sont infructueux ou à négocier.

→ Les travaux, pour bientôt

Les premiers coups de pelle sont attendus pour 2007. En février, le chantier débutera. En mars, place aux travaux de fondation et de gros œuvre. L'objectif ? Terminer l'ensemble du projet architectural pour février 2008. Les associations pourront alors s'installer dans des locaux neufs et fonctionnels.

Rolande Annignac

adjointe chargée des Affaires sociales, de l'Enfance, des Affaires scolaires, des Personnes âgées, de la Communication, de la Jeunesse et de l'Emploi.



→ Un nouveau CEJ

Depuis juillet, la Caisse d'allocations familiales a modifié ses modalités de cofinancement avec la commune. Les contrats Enfance et Temps Libre font désormais place au CEJ, le Contrat Enfance Jeunesse. De nombreuses actions sont donc financées à présent par la commune.

→ Personnes âgées : la proximité d'abord

Pendant les fortes chaleurs, les agents et élus municipaux ont tenu à garder le contact avec six personnes âgées, fragilisées ou isolées. Un appel téléphonique quasi quotidien pour prendre des nouvelles et constater que tout va bien. Des liens se sont tissés grâce à ce dispositif de vigilance. Afin d'aider les personnes âgées ou

malades à rester chez elles, le portage de repas, mis en place en 2006, s'intensifie en 2007. Mille repas ont été déjà servis ! Sept personnes bénéficient de ce service proposé par l'association des aides à domicile. Les menus sont complets et préparés sur les conseils d'une diététicienne. Le pain et la soupe du soir accompagnent le repas. Le tout répond aux normes de conservation via un transport en liaison froide.

→ Emploi : écoute et conseil

Cailloux-sur-Fontaines compte cinquante-six demandeurs d'emploi. André Bouché, conseiller, se tient à votre disposition, en mairie et sur rendez-vous, pour vous aiguiller vers les bons interlocuteurs et vous accompagner dans vos recherches d'emploi.

Bernard Bruchon

adjoint chargé des Sports, des Relations avec les associations, des Transports et des Finances.



→ Salle des fêtes : une importante dépense

En septembre, à la demande de Michel Rousseau, une analyse financière a été réalisée par la trésorerie générale du Rhône. Le document souligne que les budgets 2006 et 2007 sont principalement consacrés à la construction de la salle des fêtes. L'importance du projet — 3 100 000 euros — et le montant des emprunts nécessitent une maîtrise des investissements et des dépenses.

→ Le Saucona raid en plein essor

Le coup d'envoi de la troisième édition sera donné les 9 et 10 juin. Ce rendez-vous multisports est orchestré par Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, soutenues par l'association Prodev. En 2006, sept cents

participants ont été encadrés par 350 bénévoles ! Cailloux-sur-Fontaines renouvelle cette année sa participation. Un effort tout particulier sera porté aux familles, avec une compétition de découverte, pour tous. La municipalité encourage toutes les associations à se mobiliser autour de cette aventure et à prêter main forte pour notamment assurer la sécurité des raiders.

→ Forum des associations : rendez-vous en 2007

Organisé tous les deux ans, le forum aura lieu en septembre. L'occasion pour les vingt-six associations et leurs bénévoles, toujours plus motivés et dévoués, de présenter leurs activités, enregistrer de nouvelles adhésions et faire connaissance, le tout dans une ambiance conviviale.

Catherine Martin-Dismier

adjointe chargée de l'Urbanisme.



→ Un développement harmonieux

Depuis la mise en place du plan local d'urbanisme, l'an dernier, les demandes de permis de construire se multiplient : 24 dossiers en 2004, 33 en 2005, 50 en 2006. De nombreuses villas, garages, hangars agricoles sortent de terre, des fermes se divisent. La densité augmente et entraîne parfois quelques désagréments au quotidien, comme le stationnement. C'est pourquoi l'équipe municipale tient à rester vigilante et veille au développement raisonné de la commune.

→ La bonne hauteur des murs

De nombreux Cailloutains souhaitent faire construire

des murs de clôture, pour s'isoler du voisinage ou ne plus avoir à tailler de haies. Cependant, la municipalité rappelle que la hauteur d'un mur est déterminée en fonction de ce qui se fait déjà sur le secteur. Il n'est pas obligatoire et systématique d'accorder deux mètres de hauteur. Le visage d'un quartier, l'ensemble d'une rue, les perspectives sont autant d'éléments qui permettent de fixer la hauteur appropriée. En étant particulièrement attentive à cette question, la commune continue de respecter l'environnement afin de garantir une qualité de vie pour tous.

Raymond Kindlé

adjoint chargé de la Voirie, de l'Assainissement, de la Sécurité, du Cimetière et de l'Environnement



→ De nouveaux ralentisseurs et trottoirs

A la demande des riverains, les routes du Favret, du Tilleul et du Grand Guillermet ont été sécurisées grâce à plusieurs séries de ralentisseurs, de type coussins lyonnais. Les voies étaient trop étroites, les sorties nombreuses et la circulation importante. Ces aménagements — réalisés en juin 2006 ont été longs à obtenir auprès du Grand Lyon, décisionnaire. D'un point de vue sécurité, une amélioration est déjà constatée. Des trottoirs ont également été construits chemin du Content, rue des Chaumes et à l'entrée du village, route de la Combe.

→ Mieux écouler les eaux de pluies

La dernière étape de l'assainissement de la rue du Content est terminée depuis juin. Au bas de la Vigourette, les collecteurs d'égout ont été remplacés. Trop petits et étroits, ils ne permettaient pas l'écoulement d'abondantes eaux de pluies.

→ Le columbarium s'agrandit

En l'espace de deux ans, la municipalité a enregistré de plus en plus de demandes. Sept nouvelles cases ont donc été aménagées. En 2007, une partie des murs de soutènement des allées sera réparée.

→ Environnement : quelques gestes à respecter

Les campagnes de lutte contre l'ambrosie ont porté leurs fruits. En revanche, la renouée du Japon se développe. Ce grand bambou n'est pas nuisible mais très envahissant et doit être coupé cinq à six fois par an. Côté tri sélectif, gravats et déchets végétaux encombrant encore trop souvent les chemins communaux et privés. Rappelons que la déchetterie de Rillieux-la-Pape, à trois kilomètres, accueille les particuliers gratuitement et reste ouverte le dimanche matin.



le bonheur est dans...

... les histoires !

Ecrits par Gabriel Jacquet et illustrés par Jean Fusaro, les Contes de la forêt enchantée charmeront les enfants. Un ouvrage à lire... et à relire !

Pour ses deux petites filles, Caroline et Sophie, ex-patriées aux Etats-Unis, Gabriel Jacquet a écrit des histoires... imaginaires. Dans ces contes très courts et charmants, Gamin le joli cheval bai et Grison le petit âne parcourent la nature et rencontrent des animaux. Blanchot le lapin, Flop la grenouille, Squirrel l'écureuil, Picpus le hérisson, Longbec le héron

les petits défauts des uns sont gentiment pointés et les secrets de la nature, bien expliqués.

et bien d'autres personnages peuplent ces histoires où les petits défauts des uns sont gentiment pointés et les secrets de la nature, bien expliqués.

Déjà auteur d'un ouvrage sur le siècle dernier "Quelques souvenirs d'un Français moyen du XX^e siècle", Gabriel Jacquet, poussé par son entourage et sa maison d'édition, a réalisé un livre de contes, à partir de ceux qu'il

envoie à ses petits enfants. L'écriture, "c'est une occupation d'esprit, un vice premier pour l'ancien enseignant que je suis !" explique l'auteur.

Jean Fusaro, peintre de renom et ami de Gabriel Jacquet, a réalisé sept illustrations au tracé délicat et sensible. Petit bestiaire, les animaux y sont esquissés, en mouvement et avec grâce. En attendant l'édition de l'ouvrage, courant janvier, Gabriel Jacquet continue à écrire les aventures de ce petit peuple de la nature.



Les Contes de la forêt enchantée seront disponibles à la bibliothèque de Cailloux-sur-Fontaines, dans les librairies de Neuville-sur-Saône et de Fontaines-sur-Saône.



la mairie à votre service

Comment fonctionne un appel d'offres ?

Les règles de publicité et de procédure sont d'autant plus exigeantes que les sommes engagées sont élevées. Les besoins de la commune sont variés : marchés de travaux, prestations de services comme la restauration scolaire ou l'édition du bulletin municipal, l'achat de matériel informatique. Le code des marchés publics est à cet égard un outil efficace de rationalisation et de maîtrise des dépenses publiques. Les travaux liés à la construction de la salle des fêtes s'inscrivent dans une procédure

formalisée : l'appel d'offre ouvert. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié pendant deux mois dans plusieurs journaux spécialisés. L'ensemble des lots de travaux de la salle des fêtes y sont mentionnés — gros oeuvre, plomberie, électricité, parquet. Les entreprises intéressées retirent un dossier de consultation conçu comme un cahier des charges techniques et administratives qu'elles doivent remplir. Elles formulent ensuite une offre financière et technique à l'appui des plans et

des spécifications fournies. Cette offre est notée par la commission d'appel d'offre, composée du maire, d'élus et de spécialistes du bâtiment, selon des critères prédéfinis et identiques pour tous. Ces critères recouvrent le plus souvent le prix, la prestation technique ou les délais de réalisation proposés. Selon le choix de l'autorité territoriale, l'aspect environnemental peut également faire partie de ces critères. L'offre classée en première position de chaque lot remporte alors le marché.

Le code des marchés publics encadre et réglemente l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des collectivités et des établissements publics : dès le premier euro dépensé, la collectivité doit veiller à consulter plusieurs prestataires.



Au début du siècle, les manifestations sont essentiellement religieuses — fêtes patronales, processions, kermesses. Les habitants cependant aspirent à d'autres loisirs. La salle devient un lieu de rencontre pour les sociétés mais aussi de divertissement avec des pièces de théâtre, des projections de films, des conférences. Elle sert également de bureau de vote et accueille les vins d'honneur des commémorations.

Informations reprises du mémoire de Gwénaëlle Uliana



Salle des fêtes : soixante ans de rassemblements

Avec la construction de la nouvelle salle des fêtes, l'ancienne est vouée à la destruction. Retour sur l'histoire de ce bâtiment central qui a vu la société cailloutaine évoluer vers de nouveaux loisirs.

Dès 1923, — le village compte alors 730 habitants — l'équipe municipale souhaite réaliser une salle commune pour accueillir les sociétés locales mais également pour y organiser des fêtes et des séances de cinéma afin de contrer l'exode rural des jeunes. Le projet demande plusieurs années de maturation, notamment financièrement. Il faut en effet trouver 212 000 francs, une somme pour l'époque et pour la taille de la commune. Acheté en 1934, le terrain est alors un

pré parcouru par le ruisseau des Vosges qu'il faut recouvrir. Les travaux de la salle se déroulent de 1935 à 1937. Le bâtiment qui sort de terre — 27 mètres de long pour 9,5 de large et 263 m² de surface — dispose d'un hall d'entrée flanqué de deux pièces latérales au-dessus desquelles est prévue une cabine de projection, installation à la pointe de la modernité de l'époque. La salle principale, de 190 m², accueille une scène et une avant-scène encadrées d'un linteau de bois travaillé et de lourds rideaux de velours grenat. Sous la scène, un sous-sol est aménagé en salle de chauffage et loge. Académique et fonctionnelle, l'austérité de la salle est rehaussée en extérieur par un "pignon à redents".

Au fil des ans, le bâtiment connaît de nombreuses réfections : peintures extérieures, parquet, scène mais également nouvelles normes de sécurité à respecter. En 1991, la salle est agrandie avec un bar, une réserve réchauffe, des sanitaires, des salles de dépôt de matériel et un accès handicapé. C'est en ses murs que les manifestations du village se sont déroulées depuis soixante ans. Ce bâtiment porte ainsi la mémoire de la fête, de la solidarité, de la rencontre entre les habitants. La construction d'une nouvelle salle des fêtes début 2007 témoigne de ce besoin grandissant de se retrouver pour des événements festifs et populaires comme pour des temps de vie associatifs. Longue vie à l'esprit de fête !

mémoire & patrimoine

les quatre saisons



Les cinquante adhérents de la Société de chasse sont toujours soucieux de s'adapter à l'évolution de la législation.

C'EST LA PÉRIODE... DE LA CHASSE !

En pleine période de chasse, petit rappel des règles en vigueur, pour la sécurité de tous.

De début septembre 2006 jusqu'au 28 février 2007, les chasseurs harpquent les environs de la commune. Avec six cents hectares de terres, entre bois, ruisseaux et champs, le paysage y est varié autant que les espèces chassées : lièvres, lapins, renards, chevreuils, sangliers, faisans, perdrix, pigeons. Parce qu'ils utilisent des armes à feu, les chasseurs doivent respecter un certain nombre de règles de sécurité. La chasse est ainsi suspendue le mardi et le vendredi, en dehors des jours fériés. Elle est permise une heure avant le lever et le coucher légal du soleil. Tout chasseur doit disposer d'un permis de chasse. L'usage des armes est proscrit autour des lieux publics de rassemblement, sur les routes et les voies de circulation, les voies ferrées, les chemins et en direction des habitations et des lignes électriques. Les armes — dont l'acquisition est soumise à la présentation du permis de chasse — doivent être transportées en voiture dans leur étui ou démontées, toujours déchargées. Enfin, depuis juin 2006, l'emploi de grenaille de plomb est interdit dans les zones humides.

l'esprit village

Ces artisans qui s'installent

Monter son affaire est une question... de volonté. Deux artisans nouvellement installés dans la commune en sont l'exemple.

D'un métier artisanal en voie de disparition — l'affûtage —, **Paul Macaré** en a fait son affaire. "Un pari" pour cet ancien cadre commercial bien décidé à revaloriser ce métier de jadis. Après une formation à Thiers, haut-lieu de la coutellerie, et auprès du plus ancien coutelier de la région, Paul Macaré investit dans du matériel d'affûtage — tourets et meules — et installe son atelier chez lui. Fer à rabot, scie circulaire, chaîne de tronçonneuse, lame de tondeuse et bien sûr couteaux en tous genres, l'artisan travaille pour des particuliers comme pour des professionnels. "Bien souvent, on ne sait que faire de ses couteaux émoussés. Au lieu de les jeter et d'en racheter, pourquoi ne pas les aiguïser ?" explique-t-il. Une logique économique et écologique !

Anciennement dans la fabrication de moteurs, **Pierre Grataloup** est passionné de mécanique. Assez pour se spécialiser dans la réparation et la location de matériel de jardin, de bricolage et de nettoyage. Bétonneuse, tondeuse à gazon, tronçonneuse, nettoyeur haute pression ou shampooineuse, cet artisan répare tout type de matériel. Aux particuliers et professionnels en panne, il loue à prix modéré l'équivalent des machines qu'il répare. Il vend également des produits de consommation : huile, nettoyants, pièces détachées... "J'ai constaté que le voisinage se plaignait souvent de ne pas savoir vers qui se tourner, en cas de panne." Un service de proximité bien utile... qui livre à domicile.



Paul Macaré est installé au lotissement de la Buissonnière n°13, 106, route de la Combes. Tél. 04 78 22 59 77 ou 06 07 08 11 55.



Pierre Grataloup ouvre son atelier de 15 à 20 heures au 231, route du Grand Guillermet. Tél. 04 26 65 77 86 ou 06 60 46 64 29.

PARENTS, si vous souhaitez que votre enfant de deux à trois ans fasse de nouvelles découvertes, entouré des petits de son âge, quelques après-midi par semaine, vous pouvez contacter Mme Poyet, directrice du Multi-accueil des "Fontaineminois", situé à Fontaines-Saint-Martin au 04 78 22 63 85.



Restaurant scolaire : effectifs et discipline

L'école compte 20 enfants de moins dans ses effectifs et vingt de plus inscrits au restaurant scolaire. La structure, avec 120 enfants en moyenne chaque midi, arrive à saturation. Faut-il agrandir le restaurant scolaire,

alors qu'à court terme, les prévisions d'effectifs sont à la baisse ? Ou déterminer des conditions restrictives d'inscription au restaurant scolaire ? Quelle que soit la solution retenue, elle sera envisagée dans la concertation. Des problèmes de discipline pendant le repas ont également attiré mon attention. J'invite les parents à rester vigilants et à ne pas entretenir chez l'enfant un sentiment d'impunité.

L'école, pourquoi pas à pied ?

Avec des trottoirs parfois inexistantes, comme au Noailleux,

et certaines rues passantes, les piétons ont un fort sentiment d'insécurité. Pourtant, les études démontrent que la vitesse des véhicules n'est pas en cause — 35 km/h en moyenne. Comment enrayer cette impression ? La création d'un pédibus, système de ramassage scolaire à pied et encadré par des parents, pourrait constituer un élément de réponse. Ce dispositif permettrait de penser les déplacements des enfants en donnant la priorité à la sécurité. Certains trottoirs pourraient être agrandis, les parcours balisés. A l'échelle de la commune, le pédibus serait un atout.

Tri sélectif : les bacs verts à l'étude

La commune, très bonne élève en matière de tri sélectif, envisage d'installer des bacs verts. Pour permettre leur collecte, la communauté urbaine proposait jusqu'alors de dédier un jour pris sur les deux — le lundi et le jeudi — réservés aux ordures ménagères. Une solution que nous avons refusée. Depuis quelques mois cependant, la communauté urbaine semble ouverte à des compromis, comme l'attribution d'un jour tous les quinze jours pour le tri sélectif. Cette approche serait alors plus conforme aux besoins des habitants. Le financement des bacs

verts — 700 à la charge de la communauté urbaine — est aujourd'hui à l'étude.

Temps scolaire : quel rythme pour les enfants ?

Dans le cadre de la consultation sur le rythme scolaire, les propositions du conseil d'école et des enseignants ont divergé et l'intérêt de l'enfant s'est éloigné. Je suis plutôt favorable à la semaine de quatre jours et demi, avec le samedi travaillé. Mais j'ai conscience que la modification du rythme scolaire implique de changer également une organisation de vie, de la part de tous. C'est pourquoi je suis prêt à envisager une semaine de quatre jours

et demi, avec un mercredi par mois travaillé, afin de trouver un compromis. Le conseil d'école a jusqu'au 15 janvier pour se prononcer.

Un au revoir et un grand merci

Thérèse Bachelard et Simone Marchaud, agents municipaux depuis de nombreuses années, partent à la retraite. Je tiens à saluer leur dévouement, elles qui ont toujours été au service des enfants de l'école. Figures locales, les liens qu'elles ont tissés depuis des années sont maintenant à reconstruire, par leurs remplaçantes. Pour leur présence et leur implication, un grand merci.

POINT DE VUE ET ENGAGEMENT